Mise en place d’un dispositif de tranquillité résidentielle à Petit-Bourg

Dans le cadre de notre engagement à améliorer la qualité de vie des habitants de Petit-Bourg, la Ville souhaite répondre aux problématiques d’incivilités, de dégradations, de déchets et d’insécurité signalées dans plusieurs quartiers, notamment à Tabanon, Bel Air des Rozières, Daubin, Pointe-à-Bacchus, Saint-Jean, Bovis et le Bourg. Pour ce faire, un dispositif de tranquillité résidentielle sera étudié afin d’offrir un cadre de vie serein et sécurisé à tous les résidents.

Les objectifs du dispositif

Le dispositif de tranquillité résidentielle vise à :

- Sécuriser les résidences sociales en assurant une surveillance active et régulière.
- Améliorer le cadre de vie en traitant efficacement les incivilités et les problèmes techniques.
- Renforcer la cohésion sociale en favorisant le dialogue et les interactions entre les habitants et les acteurs locaux.
- Collaboration et mobilisation des services municipaux

La mise en œuvre de ce projet repose sur une collaboration étroite entre les différents acteurs locaux :

- La **Direction de la Tranquillité** : pour coordonner les actions de surveillance et de médiation.
- Le **Service de l’Insertion et de la Cohésion Sociale** :

pour assurer le lien social avec les habitants et veiller à leur bien-être.
- Les **acteurs du logement social** : pour travailler avec les bailleurs sociaux sur la gestion des problématiques techniques et relationnelles.
- La **Police Municipale et la Gendarmerie** : pour intervenir en cas de besoin et renforcer les mesures de sécurité.

Pilotage du projet

Le mardi 10 décembre, une rencontre s’est tenue à la salle des délibérations de la Mairie, réunissant les différents intervenants pour échanger et poser les bases de ce dispositif :

- prévention des incivilités,
- sécurisation des espaces communs,
- renforcement du lien social.

Ce dispositif témoigne de la volonté du **Maire de la Ville de Petit-Bourg, David NEBOR et de son équipe municipale** de s’engager pleinement dans la mise en place d’un cadre de vie plus serein et harmonieux pour tous les petit-bourgeois.

Avec détermination, la municipalité souhaite répondre efficacement aux problématiques d’incivilités, de dégradations, de déchets et d’insécurité afin d’améliorer durablement les conditions de vie dans les résidences.

POLICE
MUNICIPALE

A qui s’adresser ?

Mairie

0590 95 38 00

0590 95 38 01

Rue Victor SCHOELCHER

97170 Petit-Bourg

contact@ville-petitbourg.fr